

## **Note du groupe histoire-géographie de l'IGEN concernant l'évaluation du CAP en CCF pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel**

### **Seconde partie : Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique**

Le groupe conserve le principe d'une notation globale sur 20 pour la seconde partie de l'épreuve, une jurisprudence adoptée pour tous nos examens. Un barème suivant les différentes étapes de l'épreuve (présentation du dossier tiré au sort, justification des choix et réponses à des questions, questions posées ensuite sur le second dossier), ne pourrait avoir la même portée ou la même efficacité que dans la première partie de l'épreuve consacrée au Français, ces différentes étapes ne correspondant pas dans la pratique au déroulement d'un processus ni à la mise en œuvre de compétences spécifiques.

Cette notation globale ne prend tout son sens que si elle s'appuie sur une évaluation conjointe des connaissances et des capacités et compétences du candidat.

Les correcteurs doivent donc être attentifs au degré de maîtrise des quatre grandes capacités de l'histoire-géographie en lycée professionnel :

- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ;
- Exploiter des documents ;
- Mettre en œuvre des démarches et des connaissances ;
- Maîtriser des outils et des méthodes.

Ils doivent également être attentifs au degré de maîtrise des trois premières des quatre grandes compétences de l'Enseignement Moral et Civique au lycée :

- identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu ;
- mobiliser les connaissances exigibles ;
- développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique ;
- la quatrième (s'impliquer dans le travail en équipe) ne peut être véritablement évaluée dans le cadre de l'épreuve.

Ces sept compétences peuvent figurer sur la fiche de correction pour fournir des repères à l'évaluation globale.